



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Budget commune

Des ajustements sur le budget principal 2018 sont effectués, avec un maintien en équilibre de la section Investissement.

Pour la cantine scolaire 2018-2019, le conseil municipal fixe le prix du repas comme suit :

Enfant : **2.70€** Adulte : **5.00€**

Voirie

Dans le cadre de la poursuite des travaux de sécurisation des piétons le long de la RD 21(côté Monthon-sur-Cher), le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise RADLÉ pour un montant de 48 652.20€ HT, soit **58 382.64€ TTC** et de l'entreprise R², pour l'extension de l'éclairage public avec 3 poteaux et lanternes pour un coût de 5 253.85€ HT, soit **6 304.62€ TTC.**,

L'entreprise COLAS fournira 5 tonnes de PATA pour l'entretien de la voirie communale pour un montant de 4 650.00€HT, soit 5 580.00€ TTC.

Divers

Le conseil municipal apporte son soutien au Comité du Bassin Loire-Bretagne, au Collectif de citoyens contre la fermeture de la Trésorerie de Montrichard Val de Cher

Les élus acceptent la mise en place de réunions publiques organisées par la Cellule de Prévention et de Contact dépendant de la Gendarmerie départementale de Romorantin-Lanthenay.

La fête nationale 2018 aura lieu le **Vendredi 13 juillet 2018.**

* Apéritif offert à tous les habitants de la commune de 19h00 à 20h30.

* Repas avec Paëlla à partir de 21h00 - prix : « Adultes » : 14.00€ « 7-13 ans » :9.00€ Gratuit pour les -7ans.

* Retraite aux Flambeaux à 22h30

* Feu d'artifice tiré à partir de 23h00

* Bal populaire

Fait et affiché à CHOussy, le 21 juin 2018

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME